

CLAUSES INSTITUTIONNELLES ET FORME DE L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN PROPOSÉ

Auteur: Frank Stone
Institut de recherches politiques
avril 1986

On peut obtenir l'étude en s'adressant à l'Institut.

Description

L'étude porte sur deux questions institutionnelles et juridiques: les nouveaux arrangements institutionnels créés en vertu de l'accord ainsi que la nature et la forme de cet accord.

Points saillants

L'accord devrait prévoir la création d'un comité de ministres et de personnes de rang équivalent qui aiderait à assurer la coopération entre les deux gouvernements pour la mise en oeuvre de l'accord, l'interprétation de ses dispositions et son adaptation aux circonstances changeantes.

La Commission mixte du commerce extérieur, qui est proposée, serait conçue pour fonctionner de manière collégiale en vue d'aider les deux pays à mettre en oeuvre le nouvel accord et de les aider, en général, à gérer les relations commerciales bilatérales.

- La Commission devrait être autorisée à établir un Conseil consultatif mixte composé de membres des gouvernements des deux pays, des provinces et des États ainsi que du secteur privé.
- La Commission devrait être autorisée à établir des groupes mixtes de discussion qui aideraient à résoudre les différends bilatéraux particuliers.